

**Question avec demande de réponse écrite (Priorité)  
à la Commission**

Article 130 du règlement

**Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy (S&D), Karine Gloanec Maurin (S&D)**

Objet: Fonds européens et entreprise Ford France

L'entreprise Ford France, filiale française de la Ford Motor Company, menace de fermer son usine de Blanquefort, en Gironde, d'ici à la fin 2019. Les 847 salariés travaillant sur ce site restent pour le moment dans l'expectative, sans savoir si leur emploi sera maintenu, par qui, et encore moins à quelle conditions. Les agissements de patrons voyous, qui privilégient la rentabilité à court terme sur la situation de l'emploi, sans prendre en considération la durabilité des sites et des savoirs-faires industriels en Europe, sont une menace pour la cohésion sociale dans l'Union.

La Commission européenne peut-elle nous garantir que l'entreprise n'a pas touché de fonds européens visant à aider l'entreprise, sous une forme ou une autre, alors que Ford France semble sur le point de détruire des emplois sur le sol européen ? Si jamais Ford France avait touché des fonds européens, quels étaient les conditions, et la Commission envisage-t-elle de demander restitution des fonds si jamais la situation des salariés en danger n'était pas pérennisée rapidement ? Qu'en est-il de l'entreprise Ford Europe ?